



Commune de LADOIX-SERRIGNY

Conseil Municipal du 25 janvier 2024

Procès-Verbal

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-cinq janvier, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de LADOIX-SERRIGNY régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jérôme FOL.

Nombre de conseillers en exercice : 19 – Quorum : 10

Présents : M. Jérôme FOL, Mme Alexandra CAGNA BOIREAU, M. Gaston RAVAUT, Mme Aline KUTTER, M. Philippe JACQUELIN, Mme Isabelle PETIOT, M. Pascal PODECHARD, Mme Valérie PERISSUTTI, M. Gérard DUPUIS, M. Rodolphe VAUTHEY, Mmes Isabelle SANCHEZ, Corinne GARREAU, M. Alexandre BEY.

Absents excusés :

M. Jacques SERRÉ ayant donné pouvoir à M. Gaston RAVAUT
Mme Valéria NAUDIN-MALLARD ayant donné pouvoir à M. Jérôme FOL
M. Christian PISARSKY ayant donné pouvoir à M. Philippe JACQUELIN
Mme Virginie DI MEGLIO ayant donné pouvoir à Mme Alexandra CAGNA BOIREAU
Mme Saadia CHAMALI ayant donné pouvoir à Mme Corinne GAREAU
M. Thierry MESNIL

Secrétaire de séance : Mme Isabelle PETIOT

Questions à l'ordre du jour du conseil municipal :

- 1) Demande de subvention au titre de la DETR (Dotation des Equipements des Territoires Ruraux) : Création d'un terrain de football en gazon synthétique
- 2) Demande de subvention « Contrats Grands Projets de Côte d'Or (GPCO) pour la création d'un terrain de football en gazon synthétique avec éclairage
- 3) Demande de subvention « Fonds d'Aide au Football Amateur (FAFA) » pour le terrain de football synthétique
- 4) Demande de subvention au titre de la DETR : Restructuration et valorisation de l'entrée de l'école
- 5) Demande de subvention « Contrats Grands Projets de Côte d'Or (GPCO) » pour la restructuration et la valorisation de l'entrée de l'école

Secrétaire de séance : Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du CGCT, il est procédé à la nomination du secrétaire de séance, Mme Isabelle PETIOT est désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal et accepte cette fonction.

Approbation du procès-verbal du 12 décembre 2023 :

Les membres du Conseil Municipal **APPROUVENT** à l'unanimité le procès-verbal relatif au Conseil Municipal du 12 décembre 2023.

Délibération n° 2024/0001

Demande de subvention au titre de la DETR : Création d'un terrain de football en gazon synthétique

Le conseil municipal adopte le principe de l'opération de création d'un terrain de football en gazon synthétique avec éclairage pour un montant estimatif de 1 246 336 € HT.

Il sollicite l'aide de l'Etat au titre de la DETR sur deux tranches, la première concernant le terrain pour un montant de 1 076 380 €, la deuxième tranche concernant l'éclairage pour un montant de 169 956 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **AUTORISE** le Maire à signer les actes à intervenir après délivrance de l'autorisation de commencer l'opération, **DIT** que les crédits nécessaires à la réalisation de l'opération seront inscrits au budget 2024.

Délibération n° 2024/0002

Demande de subvention « Contrats Grands Projets de Côte d'Or (GPCO) pour la création d'un terrain de football en gazon synthétique avec éclairage

M. le Maire expose à l'assemblée que le conseil départemental de la Côte d'Or accompagne les projets structurants de rayonnement supra-communal, offrant un meilleur accès de la population aux services et équipements et contribuant à l'attractivité du territoire. La commune de Ladoix-Serrigny peut bénéficier de cette aide pour le projet de création d'un terrain de football en gazon synthétique avec éclairage pour un montant estimatif de 1 246 336 € HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité **SOLLICITE** le concours du Conseil Départemental dans le cadre du dispositif de « Contrats Grands Projets de Côte d'Or (GPCO) » pour le projet de création d'un terrain de football en gazon synthétique avec éclairage.

Délibération n° 2024/0003

Demande de subvention « Fonds d'Aide au Football Amateur (FAFA) » pour le terrain de football synthétique

La commune de LADOIX-SERRIGNY, dans le cadre de la création d'un terrain de football en gazon synthétique, en lieu et place d'un terrain de football en gazon naturel et de son équipement en éclairage, souhaite déposer une demande de subvention au titre du Fonds d'Aide au Football Amateur (FAFA) auprès de la Fédération Française de Football.

Cet équipement a vocation à répondre à la demande du Football Club des 2 Côtes, club de football qui accueille 230 licenciés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DÉCIDE**, à l'unanimité, **D'AUTORISER** M. le Maire à solliciter auprès de la Fédération Française de Football une subvention au titre du Fonds d'Aide au Football Amateur (FAFA).

Délibération n° 2024/0004

Demande de subvention au titre de la DETR : Restructuration et valorisation de l'entrée de l'école

Le conseil municipal adopte le principe de l'opération de restructuration et valorisation de l'entrée de l'école pour un montant estimatif de 368 400 € HT.

Il sollicite l'aide de l'Etat au titre de la DETR.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **AUTORISE** le Maire à signer les actes à intervenir après délivrance de l'autorisation de commencer l'opération, **DIT** que les crédits nécessaires à la réalisation de l'opération seront inscrits au budget 2024.

Délibération n° 2024/0005

Demande de subvention « Contrats Grands Projets de Côte d'Or (GPCO) pour la restructuration et la valorisation de l'entrée de l'école

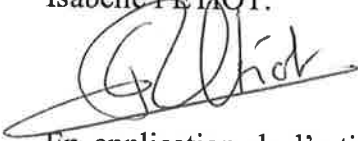
M. le Maire expose aux élus que la commune de LADOIX-SERRIGNY étant chef-lieu de canton, elle a la possibilité de déposer un second dossier de subvention sur le dispositif « Contrats Grands Projets de Côte d'Or (GPCO), aussi il propose de déposer un dossier supplémentaire pour l'opération : « restructuration et valorisation de l'entrée de l'école » pour un montant estimatif de 368 400 € HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité **SOLLICITE** le concours du Conseil Départemental dans le cadre du dispositif de « Contrats Grands Projets de Côte d'Or (GPCO) » pour l'opération « Restructuration et valorisation de l'entrée de l'école ».

| Déclarations d'Intention d'Aliéner | | Noms des propriétaires sortants |
|---|--------------------------------------|--|
| 11/12/2023 | 8 A route de Dijon (parcelle AS 596) | ROGALA |
| 11/12/2023 | 8 A route de Dijon (parcelle AS 595) | ROGALA |
| 11/01/2024 | 3 Impasse de la Lauve/La Maréchaude | CTS MARION |
| 15/01/2024 | Lieu-dit "La Girolle" | SAONE AZERGUES |
| 16/01/2024 | 13 rue Saint-Marcel | MATHE Suzanne |

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 16.

Le Secrétaire de séance,
Isabelle PETIOT.



Le Maire,
Jérôme FOL



En application de l'article 2121-25 du CGCT, la liste des délibérations examinées par le conseil municipal lors de la présente séance a été affichée à la mairie et publiée sur le site internet de la Commune le 29 janvier 2024.